

DECLARATION PREALABLE PISCINE

CERFA n°13703*07 (projet portant sur maison individuelle)



5 exemplaires

Téléchargeable sur le site : <http://www.service-public.gouv.fr>

Délai de droit commun : 1 mois (2 mois si le terrain se situe en périmètre des monuments historiques)

Pièces à fournir :

DP1 : Plan de situation :

PERMET DE LOCALISER LE TERRAIN SUR LA COMMUNE.

Sites internet : <http://www.cadastre.gouv.fr> ou <https://www.google.fr/maps>

Echelle du plan : 1/1000 ou 1/1500 par exemple.



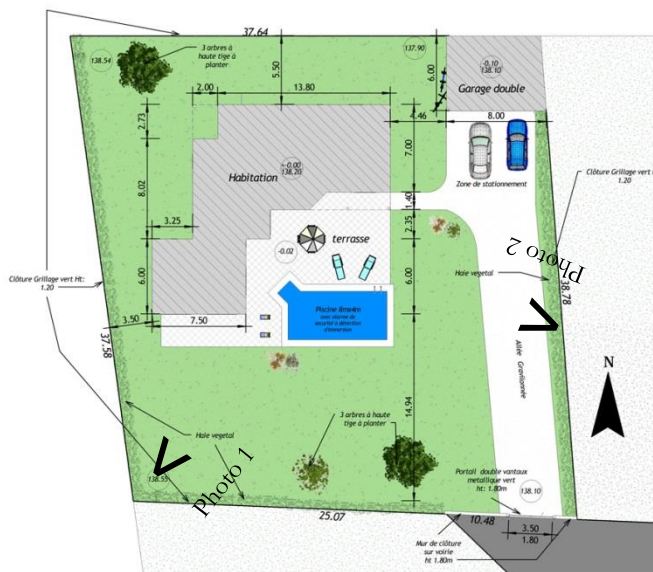
DP2 : Plan de masse :

MATERIALISE L'EMPLACEMENT DE LA PISCINE PAR RAPPORT À L'EXISTANT ET LES LIMITES DU TERRAIN.

Le plan de masse doit être à l'échelle (ex : 1/500 ou 1/200).

En outre, le plan masse fera apparaître :

- L'orientation (Nord),
- Les limites cotées du terrain,
- Les bâtiments existants sur le terrain,
- Le tracé des voies de desserte,
- L'implantation de la piscine et le cas échéant du local technique et de la terrasse associés,
- La surface restante d'espace vert ainsi que les plantations supprimées et ajoutées pour le projet,
- Le traitement des surfaces (revêtements des sols),
- L'indication de l'angle de prise de vue des photos,
- Le raccordement aux réseaux (EU/EP...),
- Tout autre information utile à la compréhension du projet.



DP3 : Plan en coupe du terrain de la construction :

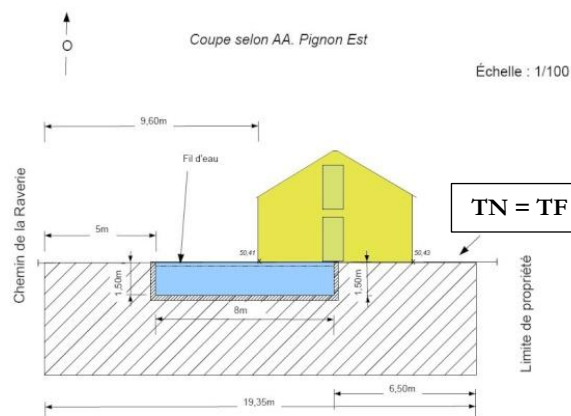
SERT À REPRÉSENTER L'IMPLANTATION DU PROJET PAR RAPPORT AU NIVEAU DU TERRAIN

Le plan de coupe doit être à l'échelle (ex : 1/100 ou 1/200).

Il présente une vue verticale du projet et donne des indications sur le profil du terrain de limite en limite.

Il précise la forme et la profondeur du projet de piscine et sert à implanter les cotes de niveau de la piscine ainsi que les terrasses. Il indique s'il y a déblais ou remblais dans le cadre du projet.

Il est nécessaire de faire apparaître sur le plan de coupe, le profil du terrain : **AVANT (Terrain Naturel) et APRES travaux (Terrain Fini)**.



DP4 : Plan des façades et des toitures :

(à fournir uniquement en cas de local technique)

En cas de local technique, il est nécessaire de compléter le dossier par les plans de l'ensemble des façades, à l'échelle (ex : 1/50 ou 1/100).

Les plans de façades doivent faire apparaître les ouvertures, les matériaux et leurs aspects, la pente de toiture...

DP5 : Une représentation de l'aspect extérieur :

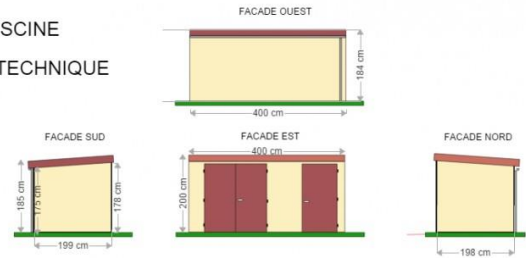
Permet de comprendre le fonctionnement de la parcelle et d'apprécier l'intégration du projet de piscine sur le terrain.

Intégrer au dossier une (ou plusieurs) photo de près (1) : photo de l'emplacement du projet, ainsi qu'une (ou plusieurs) photo de loin (2) : photo globale du terrain montrant notamment la ou les constructions existantes.

(Les impressions écran google map ne sont pas nécessaires.)

Fournir également un photomontage (3) : il peut être réalisé à partir d'un assemblage de photographies montrant le site existant et d'une image de synthèse ou à partir d'un calque sur un fond de photographie du site existant.

Projet PISCINE
LOCAL TECHNIQUE



1/



2/



3/



Une notice faisant apparaître les matériaux utilisés et les modalités d'exécution des travaux

(feuille séparée ou en paragraphe 4.1 du cerfa)

Quels sont les matériaux et les couleurs des constructions ?

Indiquer la nature globale des matériaux envisagés pour votre projet (Références des couleurs), notamment en cas de terrasse ou local technique.

Comment remplir le CERFA :

1/ Compléter le paragraphe 1 (Identité du déclarant).

- Ne pas oublier la date et lieu de naissance.
- Ne pas oublier le n° de SIRET pour une personne morale.

1 - Identité du déclarant
Le déclarant indiqué dans le cadre ci-dessous pourra réaliser les travaux ou les aménagements en l'absence d'opposition. Il sera redevable des taxes d'urbanisme le cas échéant. Dans le cas de déclarants multiples, chacun des déclarants, à partir du 2^{ème}, doit remplir la fiche complémentaire «Autres demandeurs».
Les décisions prises par l'Administration seront notifiées au déclarant indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres déclarants, qui seront co-titulaires de la décision de non-opposition et solidairement responsables du paiement des taxes.

Vous êtes un particulier Madame Monsieur

Nom : _____ Prénom : _____

Date et lieu de naissance

Date : _____ Commune : _____

Département : _____ Pays : _____

Vous êtes une personne morale

Dénomination : _____ Raison sociale : _____

N° SIRET : _____ Type de société (SA, SCI,...) : _____

Représentant de la personne morale : Madame Monsieur

Nom : _____ Prénom : _____

2/ Compléter le paragraphe 2 (Coordonnées du déclarant).

- Ne remplir la deuxième partie du paragraphe que si vous souhaitez que les divers courriers (notification de délais/demande de pièces manquantes) soient envoyés à une adresse différente de celle renseignée au-dessus.

2 - Coordonnées du déclarant

Adresse : Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____ Localité : _____

Code postal : _____ BP : _____ Cedex : _____

Téléphone : _____ indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____

Si le déclarant habite à l'étranger : Pays : _____ Division territoriale : _____

Si vous souhaitez que les courriers de l'administration (autres que les décisions) soient adressés à une autre personne, veuillez préciser son nom et ses coordonnées : Madame Monsieur Personne morale

Nom : _____ Prénom : _____

OU raison sociale : _____

Adresse : Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____ Localité : _____

Code postal : _____ BP : _____ Cedex : _____

Si cette personne habite à l'étranger : Pays : _____ Division territoriale : _____

Téléphone : _____ indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____

3/ Compléter le paragraphe 3 (Localisation du terrain).

- Ne pas oublier la référence cadastrale : 2 lettres pour la section (*ex : AW*) et un nombre (*ex : 360*). Cette information se retrouve sur l'acte d'achat du terrain ou sur cadastre.gouv.
- Ne pas oublier la superficie du terrain.
- Il existe une feuille supplémentaire en cas de pluralité de parcelles (*en page 4*).

3 - Le terrain

Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.
Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.

Adresse du (ou des) terrain(s)

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____ Localité : _____

Code postal : _____ BP : _____ Cedex : _____

Références cadastrales* : (si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 4)

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Si ce terrain est situé dans un lotissement, cochez cette case

Cette donnée, qui est facultative, peut toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables.

4/ Compléter le paragraphe 4.1 (Nature du projet).

- Décrire la totalité des travaux envisagés.
- Ne pas oublier d'indiquer les références des couleurs et matériaux utilisés pour le projet.

4 - Le projet

4.1 - Nature de votre projet (cochez la ou les cases correspondantes)

Nouvelle construction
Type d'annexe créée : Piscine Garage Véranda Abri de jardin
Autre (précisez) : _____

Travaux sur une construction existante
 Extension Surélévation Création de niveaux supplémentaires
Autre (précisez) : _____

Clôture

Courte description de votre projet (facultatif) : _____

Votre projet concerne : votre résidence principale votre résidence secondaire

5/ Compléter le paragraphe 4.2 (Surfaces de Plancher).

- Si le projet crée de la surface de plancher (surfaces closes et couvertes) en l'occurrence dans le cas de la création d'un local technique, elle doit être indiquée dans la surface de plancher créée.
- Ne pas oublier d'indiquer la surface de plancher existante si un bâtiment est existant sur le terrain.

4.2 - Surfaces de plancher (vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces)

Si votre projet modifie la surface de plancher, indiquez :

• la surface de plancher existante : _____ la surface de plancher créée : _____

• la surface de plancher supprimée : _____

Comment remplir la partie imposition (pages 7 et 8) :

1/ Compléter le paragraphe 1.1 (surface taxable créée).

- Compléter ce paragraphe uniquement en cas de création de local technique (première ligne uniquement).

1 - Renseignements concernant les constructions ou les aménagements

1.1 - Les lignes ci-dessous doivent être obligatoirement renseignées, quelle que soit la nature de la construction

Surface taxable (1) totale créée de la ou des construction(s), hormis les surfaces de stationnement closes

et couvertes (2bis) :m²

Surface taxable créée des locaux clos et couverts (2 bis) à usage de stationnement :m²

2/ Compléter le paragraphe 1.2.3 (abri de jardin).

- Compléter ce paragraphe uniquement en cas de création de local technique (même surface qu'au paragraphe 1.1).

1.2.3 Création d'abris de jardin, de pigeonniers et colombiers

Quelle est la surface taxable (1) créée ?m²

3/ Compléter les paragraphes 1.3 et 1.4.

- Compléter le paragraphe 1.3 avec la superficie du bassin.
- Cocher le paragraphe 1.4 pour le terrassement de la piscine.

1.3 - Autres éléments créés soumis à la taxe d'aménagement

Nombre de places de stationnement non couvertes ou non closes (13) :

Superficie du bassin intérieur ou extérieur de la piscine, créée par le projet :m².

Superficie des panneaux photovoltaïques posés au sol :m².

1.4 - Redevance d'archéologie préventive

Votre projet fait-il l'objet d'un (ou de) terrassement(s) ?

Oui Non

NB : Penser à dater et signer le cerfa en pages 3 et 8.